

ar3 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public  
MR/ML  
STATIONNEMENT PROVISOIEMENT INTERDIT  
En face du N° 13 Rue Antoine Maurel  
Pour le 55 Av. de Wertheim

N° /2024 R.A.

001087

PUBLIÉ LE 05 JUL. 2024

## ARRÊTÉ

### LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2114-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 03 Juillet 2024 formulée par l'entreprise HUET Déménagements SN sise 6 Avenue Morane Saulnier 78530 BUC concernant des opérations de déménagement,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

## ARRETE

**ARTICLE 1** – Afin de permettre des opérations de déménagement au N° 55 de l' Avenue de Wertheim, **le stationnement de tous les véhicules, à l'exception de celui du pétitionnaire est provisoirement interdit sur (2) deux emplacements et (1) un croisillon en face du N° 13 de la Rue Antoine Maurel (C-f Photo) :**

**Le 11 juillet 2024**

**ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction visés à l'Article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.**

**ARTICLE 3** – La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les Services Techniques Municipaux, 48h 00 avant le début des opérations.

**ARTICLE 4** – Le pétitionnaire doit acquitter une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2022.

**Elle est de 9,70€ par emplacement et par jour. Frais de dossier : 5,00€**

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

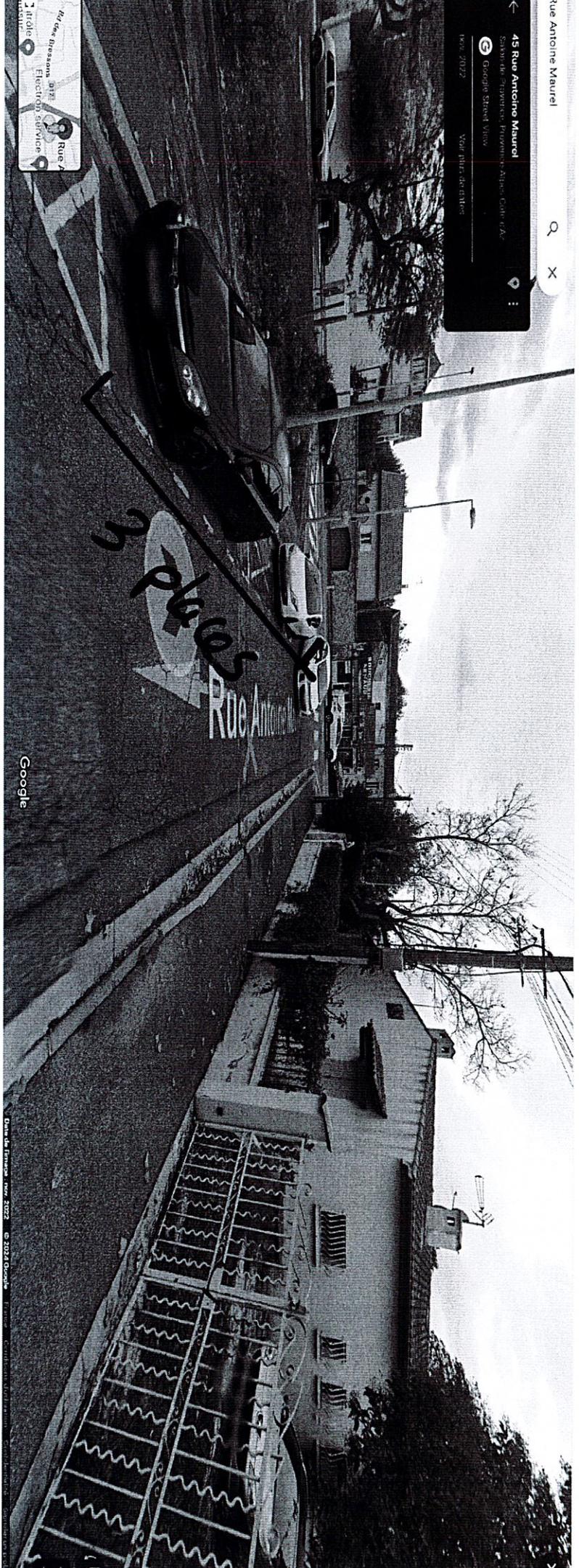
**ARTICLE 6** - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le



P/Le Maire,  
Par délégation, Michel ROUX  
Premier Adjoint au Maire  
Vice-Président de la Métropole

45 Rue Antoine Mauriel  
55 rue de la Providence - Alpes-Cote d'Azur  
Google Street View  
1976-2022  
Your files are online



Rue des Gressans 0128  
13 Rue 7  
Election service

Google

- Sortie 27 Salon Nord
- Chemin de Roquerousse
- Route de Jean Moulin (D538)
- AV Jean Moulin
- Av du Pays Catalan
- Bol Robert Schuman
- Av de Wertheim (n°55)



**MANDE DE DEROGATION  
DE TONNAGE > 3,5T**

GESTION DOMAINE PUBLIC  
04 JUL. 2024  
SERVICE VOIRIE

Nom de l'entreprise..... Demenagements SN

Adresse..... 6 Avenue Morane Saulnier  
78530 Buc

Mail..... Contact @ demenagements-huel.com

Téléphone..... 01-39-50-77-44

Tonnage des véhicules..... 19 Tonnes

Longueur des véhicules..... 10 m

Nombre d'essieux..... 2

Nature de l'intervention ou des Travaux..... emmenagement

Adresse du chantier..... 55 Avenue de Wertheim

Voies empruntées (obligatoire de lister toutes les voies empruntées).....

Date(s) d'intervention..... Jeudi 4 Juillet

*u le 04/07*  
*[Signature]*

Fait à Buc  
Le 3/07/2024

**HUET DEMENAGEMENTS**  
Le demandeur, 6, avenue Morane Saulnier  
78530 BUC  
Tel : 01.39.50.77.44  
SIRET : 951 752 575 00013

**Avis Voirie**

- Soumis à Dérogation de tonnage       Non soumis à Dérogation de tonnage
- Autorisé       Refusé

**⚠ Stationnement du PL**  
Rue Antoine Maurel

Police Administrative  
☎ 04. 90.44.89.62 -  
lice-administrative@salon-de-provence.org

GESTION DOMAINE PUBLIC  
04 JUL. 2024  
SERVICE VOIRIE

01/01/2024 -> 31/12/2024

Mairie de Salon de Provence  
Service Réglementation administrative  
174 place de l'Hôtel de Ville  
13300 Salon-de-Provence France  
Tél : 04 90 44 89 62  
Facture du **04/07/2024**

Ets HUET DEMENAGEMENTS SN  
6, AVENUE MORANE SAULNIER  
78530 BUC

A régler avant le **Dès réception de la présente facture**  
Chèque à l'ordre de "La Régie domaine public"

Code tiers :

55 Av de Wertheim/ N° 13 Av. G Borel

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
<b>ODP</b>			
Frais de gestion ODP (/forfait) <i>Frais de gestion 1,00 - Période : 11/07/2024 - 11/07/2024</i>	1,00	5,00	5,00
STA ZONE PAYANTE AVEC RESA (/forfait) <i>Jour(s) 1,00 * Véhicule(s) 3,00 - Période : 11/07/2024 - 11/07/2024</i>	3,00	9,70	29,10
<b>Total (En Eur) :</b>			<b>34,10</b>

(\*) Quantité arrondie au centième inférieur

*Références pour le paiement en ligne*

**Paiement en ligne :** Possibilité de payer en ligne de manière sécurisée via le service TIPI du Trésor Public en vous rendant à l'adresse web suivante :

URL : <https://portailtipi.geodp.io/#!/sdp> - Code régie : **048823**

**ODP : N° FACTURE : 0240001500594 - MONTANT : 34,10 €**

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : **HUET DEMENAGEMENTS SN**  
N° FACTURE : **0240001500594**



DATE : **04/07/2024**  
SOMME DUE: **34,10 €**